



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 4430

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les graves préoccupations des jeunes agriculteurs français, suite aux importants retards de paiement de la dotation jeunes agriculteurs (DJA). Constituant une trésorerie de départ, il est primordial pour les jeunes exploitants d'obtenir cette aide dès leur installation. En conséquence, il lui demande quel est son sentiment sur ce dossier et quelles mesures il entend prendre afin de résoudre ce problème.

Texte de la réponse

L'installation des jeunes agriculteurs constitue une des priorités gouvernementales afin de développer une agriculture dynamique favorisant la création d'emplois durables et le renouvellement des générations agricoles. Sur l'exercice 1997, tous les dossiers sont mis en paiement dans les conditions habituelles par le centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles. Compte tenu de la priorité accordée à l'installation, des enveloppes complémentaires du fonds pour l'installation en agriculture et le développement des initiatives locales (FIDIL), d'un montant total de 75 millions de francs, ont par ailleurs été notifiées aux préfets. Ces enveloppes complémentaires correspondent au doublement des dotations que les préfets étaient jusqu'ici autorisés à engager en 1997.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4430

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3364

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3940